





Autre avancée au CHU de Saint-Etienne, on ne sanctionne plus les soignants qui déclarent une erreur médicale. Il faut que l'erreur soit utile à l'établissement et donc on va déployer une politique de non-sanction du professionnel de santé qui va déclarer l'erreur dans laquelle il est impliqué pour pouvoir en tirer des enseignements pour l'ensemble des services.

Pierre-Joel Tachaires Directeur qualité gestion des risques du CHU de Saint-Etienne